

La GAZETTE de Cuvat

L'ÉDITO

Chères Cuvetines, chers Cuvetins,

La « Boîte à idées » de ce début d'année a permis de recevoir de nombreuses questions et propositions. Je vous en remercie.

Ce numéro est donc exclusivement réservé aux réponses. N'hésitez pas à nous solliciter par courriel à contact@cuvat.fr pour toutes informations supplémentaires.

En ce début de septembre, je vous souhaite une très belle rentrée.

Votre Maire, Julie MONTCOUQUIOL



✨ Accessibilité / Sécurité

Mise en place de chicanes route de Ferrières au niveau de l'arrêt du bus scolaire jusqu'au passage piétons «Emma» ; Constat d'une vitesse excessive route de Ferrières ; Installer des ralentisseurs route de la Montagne car vitesse excessive dangereuse pour les piétons + peu de visibilité ; Ralentisseurs aux abords de l'école et à différents endroits dangereux de la commune.

Réponse : La commission ad-hoc est sensibilisée aux différentes problématiques de sécurité et étudie les réponses à apporter les plus adaptées et les plus efficaces en fonction de chaque situation particulière. Prochainement, un cabinet d'étude va être sollicité en ce sens.

Néanmoins, malgré les différents aménagements déjà réalisés, le comportement des automobilistes évolue peu. Nous appelons donc les conducteurs au strict respect du code de la route.

Concernant la vitesse excessive, de nouvelles agglomérations vont être créées règlementant, ainsi, la vitesse à 50 km/h :

Route de Ferrières incluant de fait la route des Lavorel et la route de la Montagne ;

Route de Promery incluant le bas de la route des Caves ;

Celle du Chef-lieu va être prolongée route des Caves au-delà de la limite actuelle qui se situe au niveau du cimetière.

A noter que la route de la Montagne étant une impasse, la circulation concerne, essentiellement, les riverains.

Passages piétons au sol afin d'identifier les zones où les collégiens/lycéens traversent à la descente des cars scolaires.

Réponse : Tout passage piéton doit, impérativement, relier deux emplacements sécurisés permettant le stationnement des piétons. Ceci repose la question de la propriété foncière.

En outre, tout aménagement sur une route départementale doit être validé par le Département.

Toilettes publiques au Chef-Lieu.

Réponse : Ce point est prévu dans le cadre du projet d'aménagement du chef-lieu et des bâtiments communaux. Un atelier-rencontre sur le volet « aménagement du chef-lieu » aura lieu le vendredi 16 septembre à 17h30 auquel tous les habitants sont invités à participer.

Trottoirs sur toute la commune, pour la sécurité des enfants ; Mise en place d'un trottoir route des Caves ; Mise en place de trottoirs ou piste cyclable des Lavorel jusqu'au lotissement Lacuma.

Réponse : Le frein premier à la réalisation de trottoirs est la propriété foncière.

En effet, une partie de la voirie et de ses dépendances (fossés, bas-côtés, etc.) appartient à des propriétaires privés. Lorsque des travaux sont envisagés (entretien de voirie, création de trottoirs, enfouissement de réseaux, ou autres), l'accord des propriétaires est un prérequis.

En l'absence d'accord, une procédure d'expropriation est envisagée. Celle-ci nécessite, notamment, la constitution d'un dossier étayé aux services de l'état, une enquête publique, un rapport du commissaire enquêteur et des démarches administratives auprès des différents services de l'état.

Enfin vient la décision judiciaire puis sa mise en œuvre. Ce type de démarche peut durer de nombreuses années comme cela a été le cas pour la route de Proméry qui aboutira prochainement après plus d'une dizaine d'années de démarches.

A titre d'exemple, un tel projet, sur une section de la route des Caves, est pour l'instant bloqué du fait qu'une partie du foncier n'appartient pas à la commune.

Installer des panneaux « Chiens tenus en laisse » aux abords de l'école et sur la promenade Louise Bertherat.

Réponse : La proposition va être étudiée par la commission ad hoc.

Envisager un chemin pour les piétons qui irait du chef-lieu jusqu'à la Nationale en partant, par exemple, du chemin des Écoliers. Ceci afin de rejoindre l'arrêt du bus.

Réponse : La réhabilitation de chemins ruraux existants, comme cela a été le cas pour le chemin du Murgier, lors du mandat précédent, et comme cela va l'être au lieu-dit « Les Trébilles », est une volonté de toute l'équipe municipale.

La création de nouveaux chemins nécessite une disponibilité foncière.

En outre, pour accéder à la « Nationale », nous devons sortir du périmètre de la commune.

Réfection de la route de Proméry.

Réponse : La réhabilitation de cette voie s'est heurtée à la problématique d'acquisition foncière ce qui explique le retard pris sur ce projet.

Celle-ci arrivant à son terme, les études vont être relancées en partenariat avec le Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (eau potable, assainissement, eaux pluviales) et Énergie et Services de Seyssel. Les riverains seront associés à cette étude.

Rénovation de la route des Lavorel avec création de ralentisseurs ; Route des Lavorel en sens unique pour éviter la montée en hiver.

Réponse : La 1ère action à réaliser est la mise à jour du classement de la voirie communale.

Pour les travaux, cela peut nécessiter des régularisations foncières mais aussi des actions conjointes avec d'autres services (CCPC, ESS, etc.).

Pour le sens unique, les retours d'expérience que nous avons obtenus nous indiquent que le fait d'en mettre en place entraîne une augmentation de la vitesse. Par mauvais temps, il est tout à fait possible d'éviter la montée en empruntant la route depuis l'autre extrémité.

Création d'une piste cyclable pour rejoindre Annecy.

Réponse : L'étude du schéma directeur cyclable est en cours de finalisation à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles qui a la compétence « Mobilité ».

Bus pour aller à Pringy/Annecy.

Réponse : Une convention vient d'être signée entre la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la SIBRA (Transports urbains de l'agglomération d'Annecy).

Celle-ci doit étudier l'extension de son réseau : faisabilité, coût, etc. et présenter ses propositions à la CCPC.

Agrandir le parking de covoiturage ou en créer un nouveau.

Réponse : Les parkings de covoiturage relevant de la compétence du Conseil départemental, la demande sera transmise.

Ralentisseur à hauteur du restaurant de la Ferme de Ferrières à revoir car trop haut.

Réponse : La Ferme de Ferrières se situe sur la commune d'Annecy-Pringy.

Chemin qui mène à la forêt (route de la Montagne) recouvert de tuiles.

Réponse : L'entretien d'un chemin rural est du ressort des riverains. Ici, c'est bien un riverain qui est intervenu pour rendre carrossable le chemin afin d'accéder à sa parcelle. Toutefois, la commune est intervenue pour que les tuiles soient écrasées afin d'en faciliter l'utilisation.

Cambriolages : Installation de caméras de surveillance à l'entrée et à la sortie du village ainsi qu'au Chef-lieu.

Réponse : Deux projets sont à l'étude :

- La mise en place de l'opération « Participation citoyenne » en partenariat avec la Gendarmerie. Celle-ci ayant été très occupée par les différentes périodes électorales, l'étude a été reportée. En outre, un certain nombre de bénévoles sont nécessaires.
- La mise en place d'une police pluri-communale.

Alternatives à la voiture : pédibus, trottoirs, ralentisseurs.

Réponse : L'idée du pédibus va être étudiée par la commission ad hoc.

Environnement / Développement durable

Lutte contre la pollution sonore : alerte à la DGAC (trop d'avions et d'hélicos) et punir les incivilités (radar anti-bruit).

Réponse : Une seule remarque nous étant parvenue, si d'autres habitant(e)s sont dans le même cas, nous vous remercions d'adresser un message à contact@cuvat.fr. L'indication de votre adresse serait utile afin de déterminer les zones géographiques concernées.

Exploitation plus raisonnable et diversifier : AMAP → moins de lait et d'épandages.

Réponse : Cela pose, en 1er lieu, la question de la disponibilité du foncier agricole. En outre, il faut trouver des personnes souhaitant s'orienter vers une production au service de la population.

Sécurité des besoins de base : revoir : La DICRIM <https://www.brigade-dicrim.fr/>, L'Association des Maires de France, Conférences Arthur Keller <https://www.centralesupelec.fr/fr/conference-darthur-keller-les-defis-de-notre-temps-caracterisation-systemique-et-strategie>.

Réponse : Si nous avons bien compris l'objectif, il s'agit de la sécurité alimentaire.

Nous vous remercions d'adresser un message à [✉ contact@cuvat.fr](mailto:contact@cuvat.fr) pour préciser votre souhait.

Pourquoi ne pas avoir prévu des panneaux solaires sur les très grandes surfaces de toit du bâtiment scolaire ? De plus est-il chauffé au gaz ?

Réponse : La gestion du bâtiment scolaire est une compétence de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Les choix techniques ont été réalisés lors du mandat précédent de celle-ci.

Pour les futurs projets concernant les bâtiments communaux, votre proposition sera considérée.

Dans le cadre du projet « scolaire » en cours, le chauffage sera basé sur la géothermie.

Faire un maximum pour préserver les espaces verts et terrains agricoles.

Réponse : C'est un objectif totalement partagé par toute l'équipe municipale.

Déchets verts : élargir la période du 1er avril à fin mai + étendre les horaires : de 10h à 18h.

Réponse : La proposition sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission ad hoc.

Installation de points de compostage ; Installer un composteur au cimetière.

Réponse : Concernant le 1er point, pour plus d'informations, nous allons contacter la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles qui en a la compétence.

Au cimetière, cela a déjà été le cas mais force a été de constater un certain nombre d'incivilités qui ont conduit à l'arrêt.

Création de jardins communaux pour les personnes vivant en appartements.

Réponse : Cette proposition nécessite une étude des différents aspects : espace foncier, gestion, accès, alimentation en eau potable, etc.

Fleurissement devant l'école et le cimetière.

Réponse : Cette proposition sera étudiée.

Une action pour « déplacer » blaireaux, fouines, martres de plus en plus nombreux.

Réponse : La faune sauvage fait partie du monde rural.

Inviter les parents à venir plus nombreux avec enfants et ados pour participer à la journée de l'environnement.

Réponse : La communication sur cet évènement a été faite sur les différents médias : site Internet, page Facebook, gazette et via l'école.

☀ **Education / Sport**

Création d'un pumtrack pour la Jeunesse ; Activités pour les adolescents.

Réponse : Cela rejoint le projet d'aménagement du chef-lieu. Un atelier-rencontre sur ce projet aura lieu le vendredi 16 septembre à 17h30 auquel tous les habitants sont invités à participer.

Terrain de tennis.

Réponse : Cela pose, en premier lieu, le problème de disponibilité foncière pour les équipements publics. En effet, actuellement, la réserve foncière de la commune classée pour les équipements publics ne nous permet pas d'envisager ce type de projet.

☀ **Communication**

La réception 4G à améliorer.

Réponse : Une seule remarque nous étant parvenue, si d'autres habitant(e)s sont dans le même cas, nous vous remercions d'adresser un message à ✉ contact@cuvat.fr Les mentions de votre adresse (au moins le nom de la voie) et de votre opérateur seraient utiles afin de déterminer les zones géographiques concernées. Ensuite, outre votre action auprès de votre opérateur, nous pourrions, également, appuyer votre démarche.

☀ **Démocratie participative**

Mise en place de réunions de quartiers.

Réponse : Cette proposition va être étudiée.

☀ **Tribune libre**

Nous avons décidé un texte succinct pour laisser un maximum de place à la municipalité très sollicitée pour répondre aux questions et suggestions des habitants de Cuvat. Une information importante toutefois, que nous nous devons de relayer :

Le 27e BCA commémorera cette année ses 100 ans de présence à Annecy après avoir fêté ses 150 ans d'existence l'année dernière. Un grand rassemblement aura lieu à Annecy le 15 octobre prochain. Au programme commémoration de la Sidi Brahim, carré chasseur, défilé dans la vieille ville, soirée des anciens au bataillon et Journée Portes Ouvertes le dimanche.

Dans toutes nos communes de Haute-Savoie se trouvent des personnes ayant effectué leur service national et parfois plus au 27e BCA et en sont fiers. Anciens du 27, appelés ou engagés, flashez le code ci-dessous ou cliquez sur le lien en bas pour vous inscrire à ce week-end mémorable et rendez-vous le 15 octobre à 15h sur le Pâquier avec votre tarte !

Lien pour l'inscription : <https://forms.gle/dPXyu2nh2JZSRunp6>

Pour tout souci ou question : ✉ centenaire27bca@gmail.com

Pour toute autre question, Henri Masson ☎ 06 07 60 95 11

